



S'INFORMER S'INSCRIRE S'ENGAGER

Tout ce qu'il faut savoir sur le SNU



Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase **de cohésion de deux semaines** et une **mission d'intérêt général de deux semaines également**. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'**engagement de trois mois minimum**. **Dès cette année, 13 départements** proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

**Transmettre
un socle
républicain**

**Renforcer
la cohésion
nationale**

**Développer
une culture
de l'engagement**

**Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle**

3 ÉTAPES CLÉS

1

Phase de cohésion

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans une autre région
- ✓ l'année qui suit la classe de 3^e
- ✓ obligatoire

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- ✓ obligatoire

3

Engagement

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans
- ✓ facultatif



1 LA PHASE DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour lui permettre de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Je m'habille comment ?

Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Je peux garder mon portable ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Où je vais habiter ?

Dans une maisonnée.

Est-ce que les filles et les garçons sont séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Qui encadre ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils seront en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.



Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

À quelle heure je dois me lever ?

À 6h30. La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante la Marseillaise. Extinction des feux à 22h30.

Au programme : des activités variées

Des modules collectifs

- ✓ initiation au Code de la route
- ✓ formation aux premiers secours
- ✓ activités sportives et de cohésion
- ✓ développement durable et transition écologique
- ✓ défense et sécurité nationales
- ✓ citoyenneté et institutions nationales et européennes
- ✓ connaissance des services publics et accès aux droits

Sous quelle forme ?

Activités pratiques et mises en situation

Des bilans personnels

- ✓ bilan de santé
- ✓ évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- ✓ point d'étape sur les compétences (notamment numériques)

À quoi ça sert ?

Détecter d'éventuelles difficultés pour y apporter des solutions

2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans le cadre de la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.



Quels domaines ?

Défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un **certificat** lors d'une **cérémonie en préfecture**.

BONUS Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

3 L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles concernent la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur pompier volontaire, réservistes, etc.).

SOYEZ LES PREMIERS À PARTICIPER

dès juin 2019

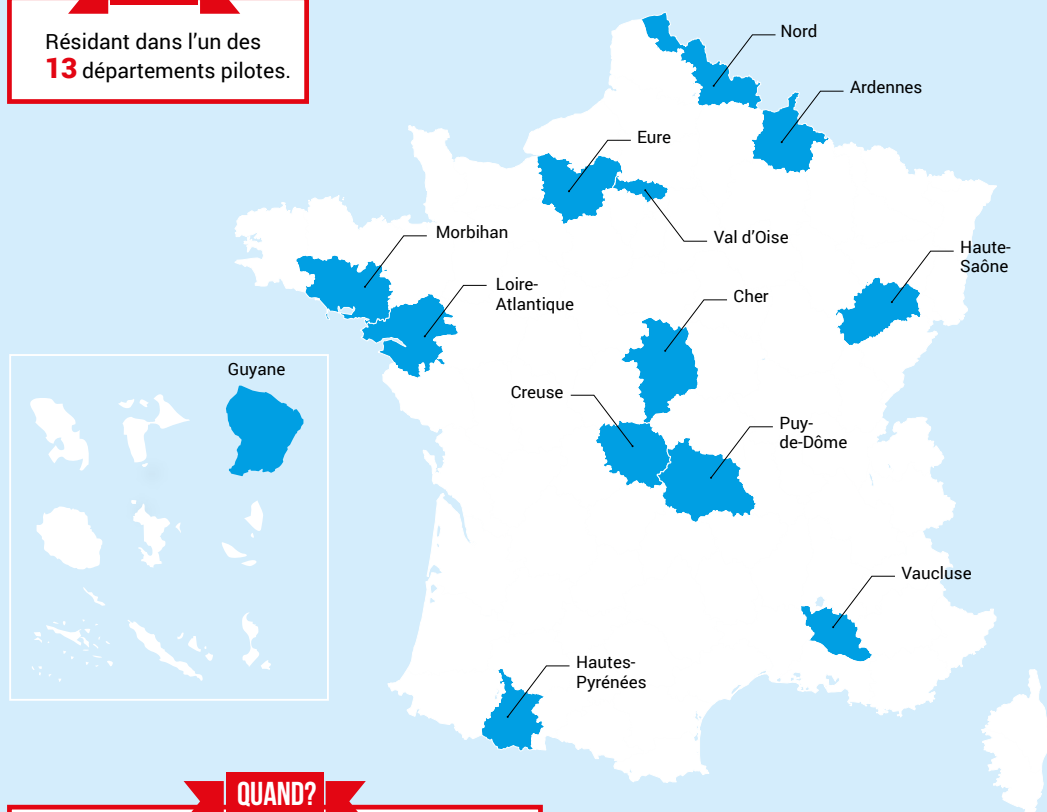


QUI ?

2 000 à 3 000 jeunes volontaires
âgés de **15 à 16 ans** ayant achevé
leur année de 3^e.

OÙ ?

Résidant dans l'un des
13 départements pilotes.



QUAND ?

- ✓ Séjour de cohésion **du 16 au 28 juin 2019**, week-end compris, hors du département de résidence.
- ✓ Mission d'intérêt général **dès l'été 2019** ou **au cours de l'année scolaire 2019/2020**, dans les départements de résidence des volontaires, hors temps scolaire.



INSCRIVEZ-VOUS AU SNU !

jeunes.gouv.fr/SNU



INSCRIVEZ-VOUS AU SNU !
jeunes.gouv.fr/SNU

Pour la jeunesse
et l'engagement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE